

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-trois, le samedi 21 Octobre à 09h30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Guy CHAZOT, Thibault CALMARD, Mireille CARRET, Frédéric CHAZELLE, Gérard ROURE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET.

Absents (1) : Yohann CARRET

Procuration (1) : Yohann CARRET a donné procuration à Yvan CARRET

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date de la convocation : 16/10/2023

ADMISION EN NON-VALEUR DE TITRE DE RECETTE SUR LE BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état retraçant un titre de recette pour lequel la trésorerie n'a pas pu obtenir de paiement.

Il s'agit de deux titres de recette (un de 2016 et un de 2022). Le montant restant à recouvrer au total est de 9,60 €.

Considérant le montant relativement faible des titres et les difficultés pour recouvrer la somme,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ accepte la mise en non-valeur du titre de recette n°255/2022 de 0,60 € et du titre n°7087000000/2016 de 9,50 €

↳ décide d'émettre un mandat de 9,60 € à l'article 6541 (pertes sur créances irrécouvrables – créances en non-valeur) pour régularisation

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Michel ROCHE

